

Question présentée par le député :

M. Pierre Bayenet

Date de dépôt : 7 novembre 2018

Question écrite urgente

Quel est le motif ayant permis aux Emirats arabes unis d'acquérir la parcelle 10031 de la commune de Collonge-Bellerive le 10 octobre 2017 pour un montant de 16 000 000 F ?

Le 11 octobre 2017, les Emirats arabes unis ont acquis une maison de maître située au 5 chemin de la Praly, parcelle 10031 de Collonge-Bellerive. La parcelle a été vendue au prix de 16 000 000 F.

Questions :

- *Cet immeuble a-t-il été acquis par les Emirats arabes unis à des fins officielles ? Si oui, quelle est son affectation ?*
- *L'autorisation d'acquérir a-t-elle été délivrée par la Confédération en application de la loi fédérale sur l'Etat hôte ?*
- *L'autorisation d'acquérir a-t-elle été délivrée par le canton en application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) ?*
- *Une exception à l'assujettissement LFAIE a-t-elle été accordée ? Le cas échéant, pour quel motif ?*
- *Est-ce M. Pierre Maudet, président du département de la sécurité, qui a pris la décision LFAIE ? Ou est-ce un fonctionnaire qui lui est subordonné ? Cas échéant, Pierre Maudet a-t-il été personnellement informé de l'affaire ?*
- *Les Emirats arabes unis ont-ils acquis d'autres biens immobiliers dans le canton de Genève depuis 2010 ?*